



*Commune de Les Choux*  
*Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du*  
*24 janvier 2019*

Séance ordinaire  
Membres en exercice : 09  
Membres présents : 08

L'an deux mil dix-neuf le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Conseil Municipal, sous la présidence de M. BONGIBAUT Didier, Maire.

Etaient présents :  
M. BONGIBAUT Didier, Maire,  
Mmes : HAMON Marie-Laure, Mme MARQUES Nadine, Mme BALLANGER Cécile  
Mrs : PLANCQ André, RIGAL Lionel, DUREVILLE Arnaud, Mr MENOUVRIER Pascal

Excusée :  
Mme WILHELM Bertille

En ouverture de séance, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 22 novembre 2018.

**1. Règlement Général de Protection des Données (RGPD) personnelles au sein de service commun informatique entre la Communauté Des Communes Gienneses et les communes membres.**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout autre document pour la mise en place du RGPD, et à nommer le cabinet de conseil Start Num comme délégué à la protection des données de la collectivité.

**2. Demande de subvention départementale – aide aux communes à faible population.**

Le Conseil Municipal après délibération :

- Approuve le projet d'acquisition d'un tracteur tondeuse, débroussailleur et broyeur pour un coût prévisionnel de 17 523.40 € HT.
- Adopte le projet de travaux de peinture et de pose d'un dessus inox sur le plan de travail à la cantine scolaire pour un montant de 3 026.30 € HT.
- Sollicite une subvention départementale au titre de l'aide aux communes à faible population pour chacun des projets et charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

**3. Convention de rétrocession directe du réseau d'eau potable du Lotissement « Clos de la Petite Sologne 2 »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la rétrocession directe du réseau d'eau potable du lotissement « Clos de la Petite Sologne 2 » au SIAEP.
- Approuve la convention de rétrocession directe du réseau d'eau potable du lotissement « Clos de la Petite Sologne 2 ».
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les démarches administratives, et à signer la convention.

#### **4. Mandats au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance et statutaire, ainsi que la procédure de passation d'une éventuelle convention de participation à la protection sociale complémentaire.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Prend acte que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non le contrat d'assurance souscrit par le Centre de Gestion du Loiret.
- Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation au titre du risque santé *et/ou* du risque prévoyance que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour la période 2020 – 2025,
- Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion.

#### **5. Création d'éclairage public rue Chemin Rouge.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission travaux a retenu l'entreprise Somelec pour la création de l'éclairage public Chemin Rouge, pour un montant de 2 712,00 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve le choix de la commission et autorise M. Le Maire à signer le devis correspondant.

#### **Informations diverses :**

##### Fête du village :

Comme les années précédentes, le budget feu d'artifice s'élèvera à 4 000€.

##### Bibliothèque municipale :

La bibliothèque municipale conserve son budget de 1 500 € pour ses achats de fonctionnement.

##### Investissement :

Le Conseil Municipal envisage la réfection des trottoirs rue de la Forêt et rue de Langesse.

Fin de séance à 21h30

Le Maire

Didier BONGIBAUT